

N° DE LA DELIBERATION
01



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE/TER
COMMUNE DE DESHAIES
N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
98.01

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baeth, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DERAVAL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire **ABSENTS** : LEVEILLE Christian, FAVIERES Sophie, MODESTE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC **SECRETARE DE SEANCE** : GUILLAUME Alphonse

ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS A LA PERLE RIFLET
CADASTRE AE 136

Madame le Maire expose que dans le cadre de la politique d'équipement de proximité de la ville, il est envisagé la construction d'une salle polyvalente sur un terrain sis à Morne LA PERLE à RIFLET cadastré AE 136 compte tenu de sa superficie et de son implantation au Centre du quartier.

Que le prétendu propriétaire de ce terrain consent à le céder amiablement à la Commune.

Madame le Maire présente :

le plan figuratif du terrain dont l'acquisition est envisagée

l'avis du 23 décembre 1997 de l'administration des domaines sur la valeur de ce bien

la promesse de vente souscrite par les conjoints DELOUMEAUX

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire

Vu les délibérations relatives à cette affaire

Considérant que le prix demandé (260 000 francs) ne dépasse par l'estimation donnée par l'Administration des Domaines et que rien ne s'oppose à ce que le règlement ait lieu au comptant.

APPROUVE l'acquisition à ce prix et autorise Madame le Maire à passer à l'acte définitif de cette acquisition.

VOTE une dépense de 300 000 francs correspondant au prix de ladite acquisition, majorée des frais d'actes prévisibles, qui sera sur l'article 2111 fonction 20 du budget primitif 1998.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

le Maire



J. MARC





N° DE LA DELIBERATION

09



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE/TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
----- 98.01 -----

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMLETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DRAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire

ABSENTS : LEVELLE Christian, FAVIERES Sophie, MODESTE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : GUILLAUME Alphonse

DECISION MODIFICATIVE N° 08

Afin de clôturer l'exercice budgétaire 1997, certains ajustements sont nécessaires pour se conformer aux engagements réalisés au 31 décembre 1997.

Ainsi, je vous propose d'opérer les modifications budgétaires ci-après :

Fonctionnement

	à augmenter	à diminuer
chapitre 011	135 000	
chapitre 012		129 000
chapitre 65	332 926	
chapitre 67	1 074	
chapitre 023		340 000

investissement

	dépenses	recettes
chapitre 021		- 340 000
chapitre 23	- 340 000	

...../.....

Le Conseil Municipal,

Après avoir contrôlé les dernières écritures budgétaires,

ADOpte, à l'unanimité, les modifications proposées sachant que les virements à l'intérieur des chapitres se feront par certificat administratif.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

le Maire

J. MARC





N° DE LA DELIBERATION

03

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

21 JAN. 1998

Loi 82.213 du 2.3.82

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE/TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

98 .01

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoints), REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DERAVAL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire

ABSENTS : LEVEILLE Christian, FAVIERES Sophie, MODESTE Sophie, PETTLAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARE DE SEANCE : GUILLAUME Alphonse

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1998

Exposé de Madame le Maire :

La loi de février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (A.T.R) prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants organisent un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat n'est pas soumis à délibération du Conseil Municipal.

Dans son exposé, l'exécutif relate les traits caractéristiques du budget. Ensuite, les membres de l'assemblée font part de leurs observations. L'exécutif en tient compte ou pas pour affiner le budget.

C'est une nouveauté réglementaire pour nous depuis le recensement complémentaire de 1996 qui a fait passer la population de 3 476 à 3 853 habitants. Mais dans les faits une large concertation au niveau des commissions et des services a toujours été organisée.

.../...

Je vous rappelle qu'au cours du mois de juillet, j'adresse une lettre à l'ensemble des animateurs de commissions (adjoints et conseillers municipaux délégués) pour leur demander de faire remonter leurs projets après avoir associé les associations, les socio professionnels ainsi que les responsables de services communaux.

Parallèlement, le Secrétaire Général consulte par note de service les responsables de services.

Après la sécurité en 1996, la Jeunesse en 1997, nos actions s'articuleront en 1998 autour de "ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT". C'est l'occasion pour nous d'inciter les DESHAIESIENS à prendre en main leur destiné.

Préalablement, à mi-parcours de notre mandature, nous ferons un point sur les actions engagées tout en veillant à les poursuivre. Puis, nous mettrons en place les mesures d'accompagnement d'un développement durable de la Commune.

Chers Collègues, au cours des trois ou quatre dernières années, notre commune a connu un fort développement pas toujours maîtrisé et sans que le DESHAIESIEN y participe réellement notamment dans le domaine touristique.

En effet, l'activité touristique n'a pas entraîné les autres secteurs comme l'Agriculture, la pêche, les services et l'artisanat. Le nombre de chômeurs n'a cessé d'augmenter.

Il convient à mon sens, au cours de l'année 1998, de mettre en place les outils susceptibles d'accroître l'information des demandeurs d'emploi et des porteurs de projets. Le Bureau Municipal de l'Emploi devra jouer un rôle primordial. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec :

- * l'A.N.P.E et le C.I.J. G.U.A (centre d'information de la jeunesse) pour l'installation d'une bonne interactive et d'un point d'information jeunes (P.I.J)
 - * Le GRETA pour l'implantation d'une antenne APP
 - * Les socio professionnels (propriétaires de Gîtes, d'hôtels, de restaurants, les marins-pêcheurs, les agriculteurs, etc....) pour les inciter à mener des actions concertées.
 - * Le syndicat d'initiative pour qu'il joue tout son rôle dans la promotion de la destination DESHAIES et qu'il fédère tous les acteurs du secteur touristique.
 - * Les Directeurs d'Ecole et l'Inspection de l'Education Nationale pour préparer nos enfants dans le même sens.
- Le Parc national qui a en charge l'animation du programme d'initiative communautaire LEADER II qui concerne la Côte CARAIBE (DE DESHAIES à TROIS RIVIERES).
- * La Direction Départementale du travail et de l'emploi et le SIVOM NORD BASSE/TERRE pour la mise en place du Plan Local d'Insertion par l'Economique.
 - * l'Agence Départementale d'Insertion (A.D.I) pour l'insertion des Rmistes de la Commune.
 - * des sociétés de formation
- etc.....

Concomitamment à ces nouvelles actions, la Municipalité entend poursuivre les opérations déjà entamées.

A - dans le domaine scolaire

- * l'humanisation de L'Ecole de RIFLET
- * un dossier est en cours de constitution pour l'humanisation de BETHSY
- * de petites interventions sont prévues sur Ferry et Caféière notamment pour mettre les bâtiments aux normes de sécurité et réparer les clôtures.
- * Après maintes interventions, la Région envisage de lancer rapidement les travaux de sécurité aux abords de l'Ecole de Ferry.
- * Selon la Subdivision de l'Equipement de POINTE/NOIRE le dossier de réalisation de trottoirs auprès de l'école de RIFLET avance à grands pas.
- * L'équipement (informatique, ludique, en mobiliers) des écoles va suivre le rythme de l'année 1997.
- * l'accueil des enfants dans les écoles et dans les restaurants scolaires restera une de nos préoccupations majeures
- * Nos efforts seront toujours soutenus pour aménager utilement les périodes périscolaires (CATE, C.L.A.E, C.S.L.H etc.....)
- * Les coopératives scolaires recevront toujours de substantielles subventions pour les actions pédagogiques.

B - Dans le domaine de la Jeunesse

- * Poursuite de la construction des équipements de proximité (maison de quartier, terrains de jeux)
- * soutien aux associations

C - dans le domaine de l'Aménagement du Territoire

- * Le Plan d'occupation des sols sera mis à l'enquête publique au cours du mois de février 1998.

- * La réalisation de la Z.A.C. de PETIT BAS/VENT est quasiment à son terme.
- * Les réflexions se poursuivent sur les Z.A.C de TILLET et de GRAND'ANSE
- * L'étude sur les ports du Bourg et de FERRY est réengagée par la D.D.E. service Maritime.
- * La voirie Communale sera encore améliorée :
 - lancement du chantier de VWE MOUN - HOGUETTE et LEROUX
 - Réparation du chemin et du pont de FONDS HELIOT
 - Un marché à lots sera lancé pour de petites interventions sur les diverses routes communales. Ainsi, les artisans de la Commune pourront soumissionner sur de petits marchés et prendront l'habitude de monter un dossier.
- * Mise en place effective du périmètre de transport urbain
- * le Conseil Général a été sollicité pour augmenter le programme d'électrification rurale à partir de 1998.
- * Près de 8 Millions seront consacrés au renforcement et à l'extension du réseau d'adduction d'eau potable.
- * La résorption de l'habitat insalubre de FERRY devra être accélérée.

D - dans le domaine de l'animation culturelle

En plus des traditionnelles manifestations (fête patronale, journée internationale de la femme, journée du créole, temps du livre, chanté Nwel, tambour à gogo, fête de la musique, concours de poèmes avec les écoles de POINTE/NOIRE et DESHAIES, cinéma à la page etc....), trois nouvelles opérations mobilisent les DESHAIESIENS :

Danser en commune avec la danseuse LENA BLOU
 l'éclipse totale du soleil du 26 février 1998
 la célébration du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage

E - Concernant le fonctionnement des services

l'accueil dans les services devra s'améliorer et les agents devront acquérir par une formation adéquate, la notion du service public
 les agents qui auront donné satisfaction dans leur manière de servir seront promotionnés.

La structuration de l'administration communale sera renforcée (informatisation des services, responsabilisation des agents qui veulent travailler etc....)

A l'évidence, nous pouvons nous rendre compte que, deux ans après notre élection, une bonne partie de notre programme a été réalisée malgré les dégâts causés par les cyclones LUIS et MARYLIN". Certains d'entre nous ont mobilisé beaucoup d'énergie; d'autres se sentent découragés estimant que nous n'allions pas assez vite. Il faut savoir que lorsque l'on administre une commune, il faut être réaliste et se dire que l'on ne peut faire qu'en fonction des moyens que les contribuables sont capables de mettre à notre disposition.

L'essentiel c'est de pouvoir expliquer ses choix et justifier en toute transparence l'utilisation des deniers publics.

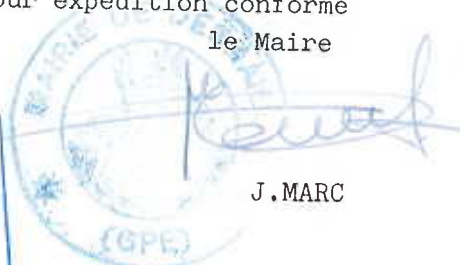
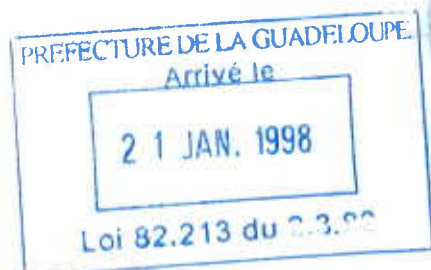
Aussi en 1998, nous nous attacherons à réévaluer notre programme et à nous préparer par des actions innovantes et avec la participation de la population, à réaliser la deuxième partie de notre mandat avec la même détermination qu'au début.

Pour cela, nous bénéficierons des nouvelles recettes générées par :

- l'augmentation de la population (recensement complémentaire 1996)
- le recensement de nouveaux foyers fiscaux
- l'exploitation de notre patrimoine
- une meilleure maîtrise de nos dépenses (mise en application de la comptabilité d'engagement
- une rationalisation de nos choix, de nos actions
- un endettement maîtrisé
- la recherche de subventions au niveau européen, national et auprès des Collectivités Locales.

Après avoir pris acte de la déclaration de Madame le Maire, le Conseil Municipal est invité à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
le Maire





N° DE LA DELIBERATION

04



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE/TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

98.01

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures, trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoints), REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baeth, MATHIASIN Eric, ORET Ghislaine, DERAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire

ABSENTS : LEVEILLE Christian, FAVIERES Sophie, MODESTE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : GUILLAUME Alphonse

CONSTRUCTION PLATEAU SPORTIF DE GROS MORNE - CONVENTION AVEC LA REGION

EXPOSE DES MOTIFS

La Municipalité prévoit d'équiper le quartier de GROS MORNE d'un plateau sportif. A ce titre, elle a sollicité le Conseil Régional dans le cadre de sa politique d'équipements au titre de la politique de la Ville.

Par lettre du 15 décembre 1997 ref : MAC/TL/FV/97-040461, Madame le Président a répondu favorablement.

Afin de concrétiser ce projet il convient :

1 - d'approuver l'implantation de cet équipement à GROS MORNE

2 - d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Régional

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Après échanges de vues

1 - APPROUVE le projet

2 - PREND ACTE que l'équipement, après achèvement, sera intégré au patrimoine communal

3 - AUTORISE Madame le Maire à signer une convention qui confie la maîtrise d'ouvrage à la REGION et qui détermine les obligations de chaque partie.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

le Maire

J. MARC





N° DE LA DELIBERATION



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADEL
ARRONDISSEMENT DE BASSE/
COMMUNE DE DESHAIES
N° D'INSCRIPTION AU REGI
98 .01

L'en mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures, trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanry, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanry, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLOUO Claudius, BALZINC Théogot, HIBADE François, VALLIET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjointes), REPIR Félix, MINGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baleth, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DRAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire

ABSENTS : LEVELLE Christian, FAVIERES Sophie, MOESTIE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : GUILLAUME Alphonse

PROGRAMME F.N.D.A.E DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de ce que la Commune bénéficie de deux inscriptions de subvention sur les programmes FNDAE (Fonds National pour le développement des adductions d'Eau) de 1 200 000 F et 2 000 000 F au titre des années 1996 et 1997.

Elle propose que ces sommes soient affectées aux opérations de renforcement du réseau A.E.P avec les plans de financement suivants :

PREMIERE TRANCHE

Nouvelle prise de FERRY - chemin d'accès	
canalisation d'aménée eau brute	
montant	3 000 000 F
<u>Financement</u>	
subvention FNDAE 1996	1 200 000 F
Autres participations	1 800 000 F

Total	3 000 000 F

DEUXIEME TRANCHE

Extension BOURG - ZIOTTE - PINAUD

Z.A.C GRAND'ANSE

montant 5 000 000 F

Financement

subvention FNDAE 1997 2 000 000 F

Autres participations 3 000 000 F

Total 5 000 000 F

Le Conseil Municipal après avoir entendu la proposition du Maire et après en avoir délibéré :

Approuve les programmes d'opération ainsi que les plans de financement proposés

sollicite des services compétents pour la prise des arrêtés de subventions

désigne la Direction de l'Agriculture et de la Forêt en tant que Maître d'Oeuvre pour l'élaboration des documents techniques relatifs à ces deux affaires.

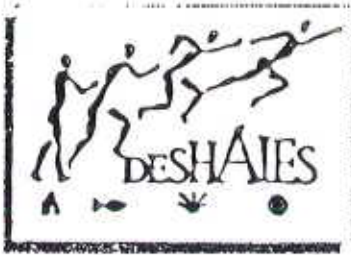
Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents

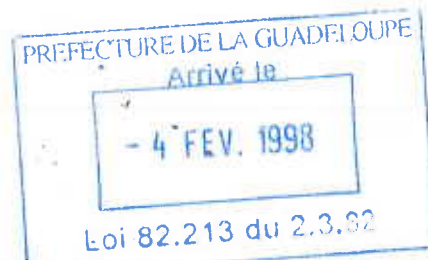
Pour expédition conforme

Le Maire





N° DE LA DELIBERATION
----- 06 -----



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE/TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
----- 98 .01 -----

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le seize janvier à dix-huit heures, trente, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du huit janvier 1998.

Affichée le 20/1/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Balet, MATHIASIN Eric, OPET Guislaine, DERAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 20/01/98

Le Maire

ABSENTS : LEVELLE Christian, FAVIERES Sophie, MODESTIE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : GUILLAUME Alphonse

**Z.A.C DE PETIT BAS-VENT
SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF PAR LES ENTREPRISES SOGETRA ET SORONO**

Madame le Maire communique, à l'assemblée les copies de deux requêtes présentées au Tribunal Administratif de BASSE - TERRE respectivement par les entreprises :

1) SOGETRA SA - Belle Plaine - 97139 ABYMES représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-François LABORDE.

2) SARL SORONO sise à Belle-Plaine - 97139 ABYMES, représentée par son gérant Jean-François LABORDE

et tendant à obtenir :

a) le paiement de la somme de 598 438,86 Francs à la SARL SORONO.

b) Le paiement de la somme de 15 000 Francs à la SARL SORONO et à SOGETRA S.A sur le fondement de l'article 70-1 de la loi du 10 Juillet.

c) le paiement de la somme de 273 815,70 Francs à SOGETRA S.A.

Suite au défaut d'acceptation des sous traitants requérants par la S.C.A.F, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté de PETIT BAS VENT.

Les entreprises suscitées soutiennent que la commune de DESHAIES est responsable du préjudice subi par elles dans la mesure où elles qualifient la convention passée entre la S.C.A.F et la collectivité comme une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article L 2132 - 2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que les prétentions respectives des entreprises SOGETRA et SORONO ne peuvent qu'être repoussées ;

qu'en effet :

* La convention signée avec la SCAF est une convention de ZAC (article R 311-4 du Code de l'Urbanisme article 17 du décret n° 77 - 757 du 07 Juillet 1997 - Loi N)86 - 2 du 03 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et à la mise en valeur du littoral).

* Le marché passé entre ETOM et SCAF est un marché privé car la dévolution d'un marché public doit répondre aux stipulations du Code des marchés publics.

* La commune n'est pas maître d'ouvrage de l'opération. Elle ne pouvait donc déléguer cette mission.

AUTORISE Madame le Maire à défendre aux instances engagées contre la Commune devant le Tribunal Administratif.

Pour expédition conforme

Le Maire
J. MARC

